

Conférence du désarmement

18 septembre 2020
Français
Original : anglais/russe

Note verbale datée du 16 septembre, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration de la Fédération de Russie concernant un commentaire du Ministère ukrainien des affaires étrangères en date du 12 août 2020

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, S. E. M^{me} Tatiana Valovaya, et a l'honneur de lui faire tenir ci-après le texte de la déclaration de la Fédération de Russie concernant un commentaire du Ministère ukrainien des affaires étrangères daté du 12 août 2020 et distribué en tant que document officiel portant la cote CD/2190.

La Mission permanente de la Fédération de Russie prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de cette déclaration soit publié en tant que document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à tous les États Membres et États observateurs de la Conférence.

La Mission permanente saisit cette occasion pour renouveler à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et au secrétariat les assurances de sa très haute considération.



Déclaration de la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement concernant le commentaire du Ministère ukrainien des affaires étrangères

(Genève, 16 septembre 2020)

Les manœuvres militaires effectuées par la flotte de la Fédération de Russie sur son territoire relèvent exclusivement d'une prérogative nationale.

La République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol sont des sujets à part entière de la Fédération de Russie. Cela ne se discute pas. Elle ont été rattachées à notre pays conformément à la volonté de leur peuple multiethnique et aux normes du droit international. Cette décision est pleinement conforme à l'Article premier de la Charte des Nations Unies, qui proclame le « respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ». Toute tentative de remettre en question l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie est absolument inadmissible. Le choix des habitants de la Crimée et de Sébastopol, qui se sont prononcés pour le rattachement à la Russie, est pleinement légitime.

Nous demandons à nos partenaires de mettre fin aux tentatives de diabolisation des activités militaires menées par la Russie en mer Noire. Depuis l'époque du rattachement de la Crimée à l'Ukraine, la qualité de notre présence militaire dans la région est restée inchangée. Bien entendu, nous procédons à la modernisation des forces et des moyens, compte tenu de ce que les infrastructures de l'OTAN se rapprochent des frontières de la Russie. Mais nos efforts sont absolument proportionnés aux besoins réels de renforcement de la défense et de la sécurité. En outre, la Russie accorde une importance particulière aux mesures de confiance dans la région et fait preuve d'une transparence maximale lors de ses manœuvres, invitant à ces exercices des observateurs militaires étrangers. Il revient à nos partenaires de faire usage ou non de ce droit.

Le commentaire politisé du Ministère ukrainien des affaires étrangères en date du 12 août relatif aux prétendues « mesures délibérément prises pour attiser les tensions » en mer Noire, s'inscrit dans le contexte d'une réelle relance des activités militaires de ce pays dans la région. Ainsi, Kiev effectue des manœuvres dans le cadre de scénarios agressifs, invitant les forces des États membres de l'OTAN, et modernise activement ses infrastructures militaires, augmente son potentiel militaire et expérimente de nouveaux systèmes d'armes. De plus, Kiev ne cache pas que ces systèmes sont destinés à la lutte contre la Russie.

Cette activité militaire de la partie ukrainienne bénéficiant d'un soutien extérieur est nettement déstabilisante et témoigne d'un mépris à l'égard des obligations qui découlent des documents politico-militaires de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous avons évoqué dans le cadre de l'Organisation les multiples preuves de violation par Kiev des dispositions du code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et le Document de Vienne 2011 concernant les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité.

La Russie plaide en faveur de la paix et de la stabilité dans la région de la mer Noire. Nous estimons que les pays riverains disposent de tout le nécessaire pour résoudre de manière autonome les questions de sécurité générale en s'appuyant sur les mécanismes de coopération existants. Nous demandons à tous les États riverains de la mer Noire de reprendre une coopération sans réserve dans le cadre du groupe opérationnel Blackseafor, de l'opération « Black Sea Harmony » et du document concernant le renforcement de la confiance et de la sécurité en mer Noire.

Au lieu de fomenter des intrigues politiques, Kiev devrait se concentrer sur le respect de ses propres obligations découlant du « paquet de mesures » de Minsk, cesser immédiatement l'opération punitive dirigée contre la population pacifique du Donbass, déposer les armes dans les lieux prévus à cet effet, désarmer tous les groupes illégaux et faire en sorte que le matériel militaire étranger et les mercenaires quittent le territoire

ukrainien. Il faut mettre fin au plus vite au blocus socioéconomique inhumain et au blocus des transports dans la région et accorder à celle-ci un statut particulier et à ses habitants l'amnistie, conformément aux accords de Minsk. Sans un règlement des questions politiques, une résolution globale de la crise en Ukraine est impossible. Nous attirons l'attention sur la responsabilité directe de Kiev quant à la mise en œuvre de tous les aspects du « paquet de mesures » de Minsk et des décisions du sommet de Paris au format « Normandie » du 9 décembre 2019.
